

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 27 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	20/09/2024
En exercice : 22	Date d'affichage :	20/09/2024
Présents : 18		
Votants : 18 + 1 pouvoir		

Présents : MM. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno - GACHET Roger
Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine JALLIFFIER-VERNE Christelle - MANENTI Remy - PAVIET Laura -
LEGRAND Alexandra - GENON Marie

Excusés :

MM. DELWAL Jean-Luc - BIBOLLET Nicolas
Mmes MASSUTTI Carole - Mme PEREZ Stéphanie (pouvoir à Josyane BAZIN)

A été nommée secrétaire de séance : Véronique GAZET



Objet : Demande de subvention au Département au titre du contrat Petite Ville de Demain, du FDEC, et du programme des amendes de police - année 2025 - pour des travaux de requalification de la traversée d'Aiguebelle

La Commune de Val-d'Arc a lancé en 2024 une vaste opération de requalification et réaménager la traversée de la commune déléguée d'Aiguebelle et ses espaces connexes, pour passer de la « route à la rue » et ainsi apaiser les vitesses, améliorer le cadre de vie, l'accessibilité, les liaisons douces, l'efficacité des zones de parking, la végétalisation du secteur.

Ces travaux sont réalisés en deux tranches, et le dossier de demande de subvention a déjà été déposé auprès du conseil départemental pour la première tranche, au titre du contrat « Petite Ville de Demain », du FDEC et du programme des amendes de police.

Le dossier n'ayant pas été accepté au titre du FDEC 2024, le maire propose de le présenter à nouveau au titre du programme 2025, et souhaite demander également une subvention pour le programme des amendes de police, le contrat départemental et l'aide à la couche de roulement en 2025, pour la seconde tranche des travaux.

Ceux-ci sont les suivants :

- Réaliser la seconde tranche de travaux de requalification de la traversée d'Aiguebelle, depuis le carrefour à feux jusqu'à l'entrée du village (côté Saint Jean de Maurienne)
- Reprendre le parking et le stationnement autour de l'école qui présente des problèmes de sécurité importants avec un accès tortueux, des places trop étroites et une visibilité très médiocre en cas de forte affluence. Il serait également prévu d'aménager des ombrières sur ces places de stationnement, afin d'améliorer le confort des usagers tout en favorisant l'utilisation des espaces extérieurs. Ce parking ombragé contribuerait également à la réduction de l'îlot de chaleur urbain et à la protection des véhicules contre les intempéries. Ce projet s'inscrit dans une démarche durable, en promouvant les pratiques écoresponsables et en renforçant l'attractivité de notre commune.
- Créer un espace ludique et intergénérationnel pour l'attractivité du centre-bourg.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- Approuve le projet et la nature des travaux de la seconde tranche
- Approuve le coût prévisionnel des travaux de la seconde tranche pour un montant de 1 672 577.36 €
- Approuve le plan de financement suivant

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT HT (a)	(%)	DATE DE LA DEMANDE	DATE D'ATTRIBUTION
Région *	220 000 €	13 %	01/2024	Arrêté du 04 mars 2024 (500 000 euros obtenus proratisés par tranche soit 220 000 euros pour la 2 ^{ème} tranche)
ETAT (DETR / DSIL)	220 000 €	26 %	12/2024	dossier 2 ^{ème} tranche refusé en 2024 représenté en 2025 pour des travaux à effectuer en 2025 et 2026
ETAT (Fonds vert)	17 600 €	1 %	03/2023	Arrêté du 11/04/2023 – 40 000 euros obtenus proratisés par tranche (56 % 1 ^{ère} tranche et 44 % 2 ^{ème} tranche)
CONSEIL DEPARTEMENTAL **				Contrat petite ville de demain signé le 03/12/2021 pour 250 000 euros.
Petite Ville de demain				Dossier repasse au FDEC 2025.
Aide spécifique RD 1006 couche de roulement	150 000 € + 90 000 €	14 %	02/2023	L'aide pour la couche de roulement est calculée en fonction de l'avancée des travaux. Les services du département ont estimé l'aide globale en 2024 à 600 000 euros l'aide totale du département, y compris le contrat petite ville de demain. 90 000 euros à rajouter pour le FDEC 2025 (création des places de parking)
Contrat territorial FDEC (création de parkings)	Soit 240 000 €		12/2023	
Amendes de police				
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS ETAT par Le grand chantier - FAST	334 515 €	20 %	décembre 2024	Somme espérée correspondant à 20 % du montant total des travaux de la seconde tranche. (Même taux que l'année précédente)
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES	1 252 115 €	74 %		
DEMANDEUR : autofinancement (dont emprunt)	420 462 €	26 %		
TOTAL HT	1 672 577 €	100 %		

Envoyé en préfecture le 30/10/2024

Reçu en préfecture le 30/10/2024

Publié le

ID : 073-200086569-20240927-24049-DE



- autorise monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants,
- Sollicite dès à présent une dérogation pour lancer la consultation et commencer les travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance

Le Maire :



Hervé GENON

Véronique GAZET